

La CIB, Conférence Internationale des Barreaux de traduction juridique commune qui regroupe les barreaux de 44 pays francophones,

Lors de la réunion de son Conseil d'Administration du 22 juillet tenue à Hammamet (Tunisie)

Rappelle que la Turquie est candidate à l'union Européenne et que cette candidature est incompatible avec la négation de l'état de droit.

Dénonce les atteintes intolérables aux libertés et aux droits fondamentaux que ne saurait justifier l'état d'urgence.

Est indignée

- par l'arrestation des journalistes en vue de faire obstacle à la liberté d'information,
- par l'arrestation des avocats en vue de faire obstacle à l'exercice des droits de la défense,
- par l'arrestation des magistrats en vue de faire obstacle au procès équitable
- et par l'arrestation et le congédiement des universitaires en vue de faire obstacle à la liberté de penser.

Condamne tout appel à la réintroduction de la peine de mort par la Turquie.

Demande tant aux autorités nationales turques qu'aux autorités internationales que toutes mesures soient prises pour qu'il soit mis fin à l'arbitraire.